Chambre recevrait avec empressement les spécimens de marchandises que les industriels voudraient bien remettre au Secrétariat (Bibliothèque publique), pour la même destination.

Dans une circulaire adressée à MM. les peigneurs le 5 mars dernier, les Chambres de commerce de Roubaix et de Tourcoing les engageaient vivement à recommander avec instance aux ouvriers chargés de faire subir à la laine les premières opérations, et par conséquent de la déballer et de la trier, d'en écarter soigneusement toute matière végétale, ficelles, liens, lambeaux, etc., qui se retrouvent en filaments dans les tissus après teinture et qui, s'ajoutant à la complication des gratterons à extraire de ces mêmes tissus, causent aux fabricants un préjudice non moins considérable que celui qu'apportent les impuretés déposées dans la laine par l'emballage. En réponse à cette circulaire, MM. Jules Delattre père et fils, peigneurs à Dorignies-lez-Douai, informent la Chambre qu'après de laborieux efforts, ils avaient réussi dans l'application d'un procédé qui délivrerait la laine des matières végétales qu'elle peut contenir. MM. Delattre, tenant à dégager leur responsabilité dans cette question d'épeillage des tissus, demandent la constatation officielle de leur réponse. — La Chambre donne acte à MM. Jules Delattre père et fils de leur communication.

Le *Journal de Roubaix* ayant publié une note sur le mode de traitement des eaux vannes du peignage de MM. Jules Delattre père et fils, de Dorignies, ces industriels adressent à la Chambre des échantillons de chacune des manutentions dénoncées eaux et de leurs produits successifs contenus dans six bouteilles. De ces produits plusieurs (nos 3, 5 et 6) seraient susceptibles d'être employés comme engrais, mais, sur ce point, la question n'est pas suffisamment avancée. Pour le moment, d'après leur dire, le résultat acquis se résumerait à ce fait que l'emploi, comme gaz, de l'huile extraite (n° 4) couvrirait à peu près les dépenses journalières nécessitées par le traitement des eaux.

L'intérêt considérable que Roubaix attache à la grave question des eaux vannes donne du prix à cette communication. La Chambre ordonne le dépôt des échantillons au Secrétariat (Bibliothèque publique).

La Chambre de commerce de Paris vient d'émettre un avis détaillé sur la proposition de loi de M. Félix Faure, relative à la responsabilité des patrons en cas d'accidents survenus à leurs ouvriers pendant le travail. — La Chambre de commerce de Roubaix, après avoir entendu lecture de ce document, déclare s'associer pleinement aux conclusions de la Chambre de commerce de Paris.

La Chambre donne acte à M. le Président de la communication et du dépôt des documents suivants :

1° Circulaire donnant avis de l'organisation, au ministère du commerce, d'un bureau de renseignements commerciaux directement rattaché au cabinet du ministre et chargé de centraliser, pour les livrer au commerce par la voix d'un journal officiel, les renseignements dont disposent les différents services de ce ministère;

2° Lettre de M. le Préfet du Nord informant la Chambre que M. Edward William Bonham, précédemment consul d'Angleterre à Calais, vient d'être nommé consul de cette puissance à Boulogne-sur-Mer, avec juridiction sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme;

3° Lettre de M. le Ministre du commerce, demandant des renseignements sur les dispositions des industriels de la circonscription de la Chambre, à prendre part à l'exposition internationale qui doit s'ouvrir à Boston; le 1er septembre prochain.

4° Divers extraits de journaux, en anglais, constatant que la circulaire des Chambres de commerce de Roubaix et de Tourcoing, sur l'emploi des tissus de jute dans l'emballage des laines, a été traduite et publiée en Australie.

Le Président,
A. DELFOSSE.

## SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

*Séance du jeudi 21 juin 1883.*

Présidence de M. LE ROYER.

La séance est ouverte à 3 heures.

### Validations

Le Sénat valide l'élection de M. Béral, élu dans le département du Lot, et celle de M. Berlet, élu dans le département de Meurthe-et-Moselle.

### Le régime des eaux

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi relatif au régime des eaux.

La séance est levée.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

*Séance du jeudi 21 juin 1883*

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

### L'élection de M. Calla

M. CORENTYN GUYOT dépose un rapport tendant à la validation de l'élection de M. Calla. La discussion est fixée à samedi.

### L'artillerie de forteresse

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant réorganisation des troupes de l'artillerie active, en vue de la formation d'une artillerie de forteresse.

M. MARGAINE, rapporteur, demande la déclaration d'urgence.

L'urgence est déclarée.

M. LE BARON REILLE développe un contre-projet.

L'artillerie a été réorganisée en 1875 conformément à la nouvelle division de l'armée en 19 corps. C'est cette organisation que le projet nouveau a pour objet de modifier.

Le nombre des batteries à pied était de 67, chiffre minimum et qui pouvait être augmenté selon les besoins. Aujourd'hui le système défensif est assez avancé pour qu'on puisse calculer le nombre de pièces nécessaires à la défense des places; aussi le général Billot avait il présenté un projet qui constituait 95 batteries de forteresse en dehors de l'organisation actuelle.

C'était une dépense de 5 millions. Ce projet fut retiré par le ministre actuel qui y substitua un nouveau projet; ce projet comprend aussi 95 batteries, mais il supprime le train d'artillerie.

On sait que l'artillerie en temps de guerre se compose de deux échelons, les batteries et la réserve de combat qui contient les munitions nécessaires à l'action, puis en arrière les parcs de ravitaillement destinés à compléter les ressources après le combat. C'est ce second échelon qui est le train d'artillerie. Ces deux services exigent des aptitudes différentes.

La suppression du train n'a rencontré l'assentiment ni du comité d'artillerie, ni du conseil supérieur de la guerre. En effet, l'expérience de ce système a été faite lors de la guerre d'Italie et n'a pas donné de bons résultats.

En temps de guerre il faudrait faire des officiers du train avec des officiers d'artillerie, après avoir fait en temps de paix des officiers d'artillerie avec des officiers du train. En Allemagne, il est vrai qu'il n'y a pas de train, mais les habitudes de discipline qui sont propres à cette nation, donnent aux officiers de réserve bien plus d'autorité sur leurs hommes que ne peuvent en avoir les nôtres.

Dans les nouvelles conditions de la guerre, le rôle du génie se trouve diminué : en lui rendrait sa légitime importance en organisant sur des bases rationnelles le système de défense de nos forteresses.

En mettant 38 batteries à pied nous conserverions encore un effectif d'artillerie qui nous permettrait de soutenir au besoin une grande guerre. Il n'y a pas à craindre que l'instruction des canonniers en souffre, l'officier supérieur détaché de la brigade en aura la responsabilité.

M. MARGAINE, rapporteur, répond que le système de M. le baron Reille aboutirait à la fusion du génie dans l'artillerie, mais dans un avenir indéterminé, ce n'est pas là de la prudence.

Il faut revenir à la constitution d'une artillerie de forteresse, distincte de l'artillerie mobile, avec ses officiers spéciaux, connaissant parfaitement les places qu'ils auraient à défendre en temps de guerre. Pour conserver en même temps le train d'artillerie, il faudrait un crédit de 5 millions si il veut mieux renoncer au train d'artillerie qui n'est pas très utile, que de diminuer le nombre des batteries de compagne qui sont indispensables.

M. THIBAUDIN dit qu'avant de réserver l'avenir, il faut assurer le présent.

La France est le seul pays qui ait un train d'artillerie entrenu en temps de paix; l'Allemagne n'a que des cadres pour recevoir les contingents au moment de la mobilisation. Le gouvernement a donc pensé qu'il était utile de fonder le train d'artillerie. On n'a pas à craindre que l'officier d'artillerie considère comme une déchéance de conduire les transports de matériel. C'est là un préjugé qui n'a plus sa raison d'être.

L'orateur fait l'historique du service du train.

Ce service a été un premier progrès sur celui des charretiers qui faisaient les transports au commencement du siècle. En 1829 et en 1854 le service subit diverses transformations; enfin en moment de la guerre d'Italie on reconnut que la fusion du train avec l'artillerie avait donné de mauvais résultats, la disjonction fut opérée.

Aujourd'hui la situation n'est plus la même, l'incorporation se fera sans difficulté et l'artillerie recevra non pas des charretiers, mais des hommes éprouvés et habitués au service de l'artillerie. Ce système est infiniment préférable à celui qui consiste à prendre dans l'artillerie montée des éléments pour former l'artillerie de forteresse. Ce serait amoindrir la force de l'artillerie sur le champ de bataille.

M. LE BARON REILLE reprend le projet de M. le général Billot et demande qu'il soit mis aux voix.

L'article 1er du projet de M. le général Billot n'est pas adopté.

L'article 1er du projet de la commission est adopté, ainsi que les articles suivants.

L'ensemble du projet est ensuite adopté.

M. BALLUE rappelle qu'il a demandé, à une précédente séance, l'inscription à l'ordre du jour, après la loi municipale, de la loi sur le recrutement.

M. THIBAUDIN répond qu'il avait pour opportune de discuter préalablement le projet sur l'artillerie de forteresse qui vient d'être voté et le projet sur les écoles d'enfants de troupe.

M. LE BARON REILLE annonce que le rapport sur le projet relatif à l'armée coloniale sera prochainement déposé et demande que la mise à l'ordre du jour du projet sur le recrutement soit ajournée jusqu'à ce dépôt.

M GUICHARD insiste pour la priorité en faveur du projet sur le recrutement qui doit réaliser la grande réforme du service de 3 ans, si vivement désirée par la population.

L'ajournement demandé par M. le baron Reille n'est pas adopté.

M. BALLUE dit que la commission de l'armée rapportera le plus tôt possible le projet de loi sur les enfants de troupe mais insiste pour que la loi sur le recrutement soit mise à l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT dit que si le rapporteur de la loi sur les enfants de troupe n'est pas encore nommé, il n'y a pas lieu de délibérer sur la mise à l'ordre du jour

La Chambre consultée décide à la majorité de 432 voix, contre 24, sur 456 votants que le projet de loi sur le recrutement sera mis à l'ordre du jour, après la loi municipale.

### Les récidivistes

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi concernant les récidivistes.

M. GRANET demande l'ajournement à samedi.

L'ajournement à samedi est mis aux voix et à la majorité de 304 voix, contre 196, sur 500 votants, n'est pas adopté.

M. DELATTRE développe un contre-projet sur les récidivistes. Il veut remplacer la prison par un frein moral, par une caution. La prison avilit, mais ne corige pas.

M. Delattre, après avoir protesté contre la prison préventive démontre l'utilité des colonies agricoles.

L'entretien des récidivistes à Nouméa serait plus coûteux que leur entretien dans de pareils établissements.

M. Delattre continue en faisant ressortir l'économie de son projet.

M. BRISSON lit l'article premier du projet de M. Delattre et consulte la Chambre.

M. DELATTRE dit qu'en présence du silence gênéreux de la commission il déclare retirer son projet.

La séance est levée.

La prochaine séance aura lieu demain.

## DÉPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service particulier*)

## NOUVELLES DIVERSES

### A Madagascar

Paris, 21 juin.

Les journaux disent qu'il résulte des dernières dépêches de Madagascar, que la reine Ranavolo est morte depuis six mois.

Le parti militaire aurait caché cet événement.

### Au Tonkin

Paris, 22 juin.

Une dépêche adressée de Saïgon, le 20 juin, dit que le commissaire Harmand a quitté Pankok le 19, venant de Saïgon.

Des avis envoyés du Tonkin, le 12 juin, ne signalent aucun incident grave, aucun acte d'hostilité.

Le général Bouet active l'organisation des troupes et des fortifications à Hanoï, Mamdjin et Hsï-Phong. Des opérations actives commenceront après l'organisation. Malgré les fortes chaleurs, l'état sanitaire est excellent.

### Le marquis de Tseng chez M. J. Ferry

On lit dans le *Gaulois* :

« Hier, à 3 heures, M. Ferry a reçu en audience particulière le marquis de Tseng, qui était accompagné de M. Ching, premier secrétaire interprète de la légation. L'entrevue a été empreinte d'une grande courtoisie.

» Le représentant du Céleste Empire, tout en maintenant le droit que le Tou-ti Yamen prétend que le Fils du Ciel a sur le royaume d'Annam, et tout en faisant ses réserves sur l'issue des négociations de Sanghaï, a assuré M. Ferry du désir du gouvernement chinois de trouver une formule qui, tout en sauvegardant les droits du gouvernement impérial, puisse s'accorder avec les revendications de la France dans l'Extrême-Orient.

» Rien n'a été résolu d'une manière définitive. Nous pouvons cependant dire que de nouvelles entrevues auront lieu entre MM. Ferry et de Tseng, et que tout porte à espérer un résultat pacifique. »

### Le portefeuille des affaires étrangères

Le *Figaro* ne croit pas que M. Challemel-Lacour reprenne ses fonctions au quai d'Orsay. M. Jules Ferry prendrait le portefeuille des affaires étrangères et M. Durand le remplacerait au ministère de l'instruction publique.

### Une réunion catholique

Paris, 21 juin.

Mardi soir a eu lieu au Cercle catholique du Luxembourg, sous la présidence de M. le baron de Mackau, député, la séance annuelle de clôture de la conférence littéraire de jeunes gens, qui porte le nom de Conférence Ozanam et qui, depuis vingt-cinq ans qu'elle existe, a vu passer dans ses rangs les orateurs et les écrivains les plus distingués qui aient défendu à la fois la religion et la liberté.

### La suppression des aumôniers des hôpitaux

Paris, 21 juin.

Une circulaire aux directeurs des hôpitaux, notifiant la suppression des aumôniers, sera soumise demain, à la signature de M. Ouestry.

### Les obsèques de M. Vallier

Lyon, 21 juin.

Ce soir, à 5 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Vallier, sénateur du Rhône. Le convoi, parti de la gare de Perrache, a suivi l'itinéraire indiqué pour se rendre au cimetière de la Croix-Rousse.

Mille personnes environ assistaient à ces obsèques. MM. Munier, sénateur du Rhône, Barodet, député de la Seine, Cansez, conseiller général du Rhône, Gailleton, maire de Lyon, Massicault, préfet du Rhône, ont prononcé des discours.

### Mort de Gustave Aimard

M Gustave Aimard, le romancier populaire, est mort avant-hier mercredi, à trois heures de l'après-midi, à l'asile Ste-Anne. Il était âgé de soixante-trois ans.

### Le Roi de Portugal

Bordeaux, 21 juin.

Le Roi Ferdinand de Portugal est parti ce soir pour Paris.

### Les évènements d'Afrique

Alger, 21 juin.

Suivant des avis reçus de Tlemcen, Si-Sliman ben Kaddour, poursuivant sa marche, se trouvait le 13 juin avec environ 800 tentes appartenant aux Ouled-Sidi-Cheick Gharaba du Maroc à Matouma-Boualiala, dans la vallée de l'Oued-Rbir, à une journée au nord de Tonniat.

Les Doui-Menia et les Ouled-Djérir seraient entrés en arrangement avec Si Sliman afin d'éviter d'être razziés par ce Marabout.

## ÉTRANGER

### A la Chambre italienne

Rome, 21 juin.

La Chambre des députés a voté au scrutin secret la réforme du tarif douanier.

### Les arrestations en Egypte

Londres, 21 juin.

Le *Standard* dit que, parmi les personnes arrêtées au Caire pour envoi de lettres anonymes et pour menaces, il y a un Français renégat qui serait secrétaire de la ligue patriotique.

Alexandrie, 21 juin.

Huit nouvelles arrestations de Turcs ou d'indigènes ont été opérées sous la prévention d'avoir adressé des lettres de menaces à certains fonctionnaires. Des documents saisis par la police, il résulte que ces lettres avaient simplement pour objet d'extorquer de l'argent à ces fonctionnaires.

Les deux principaux chefs de la bande ne sont pas encore arrêtés. On croit que l'affaire n'a pas d'importance.

Le *Wakaie et Misrige*, journal officiel arabe, publie aujourd'hui la loi organique sur les tribunaux indigènes.

### Les envoyés Maigsches

Londres, 21 juin.

Suivant le *Times* et le *Daily-News*, les envoyés Maigsches seraient venus à Paris sur l'invitation du gouvernement français.

### Un désastre financier à Chicago

Paris, 21 juin.

On télégraphie de Chicago le 20 juin, que par suite de la faillite de la maison Nogeoch-Everingham, six autres maisons moins importantes ont suspendu leurs paiements.

### L'Allemagne fermée

Berlin, 21 juin.

Suivant une information publiée hier par la *Gazette de Voss*, et qui n'a pas été démentie, le gouvernement prussien aurait résolu d'étendre à tous les jeunes gens, nés de parents étrangers, domiciliés en Prusse, la mesure qu'il a prise à l'égard des fils de Danois domiciliés dans le Schleswig septentrional. Tous ces jeunes gens seraient mis en demeure de satisfaire au service militaire prussien ou de quitter le pays. Un avertissement dans ce sens aurait été donné aux nombreux Hollandais qui habitent la région de Dusseldorf

### Latins et Germains

Berlin, 21 juin.

On lit dans la *Post* du 20 juin :

«Si l'on veut se rendre compte de l'origine de la tension qui existe actuellement entre l'Espagne et l'Allemagne, il suffit de se reporter aux articles publiés par la presse espagnole, depuis 1870 notamment.

»Il ressort de cette revue rétrospective que l'Espagne a très rarement manifesté des sentiments amicaux à l'égard de l'Allemagne; le fait en est la conséquence de l'antagonisme entre le romanisme et le germanisme, antagonisme qui, chez les Espagnols, est porté jusqu'au fanatisme.»

### Les inondations en Allemagne

Neisse, 21 juin.

Une terrible inondation se produit ici depuis vingt quatre heures. Les eaux ont atteint le niveau le plus élevé auquel elles aient parvenues depuis 1829.

L'école protestante, l'église, les casernes n° 2 et n° 4 et un grand nombre de maisons sont inondés. La poste est en partie submergée. Les moulins sont entièrement sous l'eau.

Berlin, 20 juin.

Par suite de pluies torrentielles dans les montagnes, les affluents de l'Oder ont débordé. Dans beaucoup d'endroits le pays est submergé. A Glatz, Schweidnitz, Hirschberg, beaucoup de maisons se sont écroulées. Des ponts ont été aussi emportés et, sur plusieurs points, les communications par chemin de fer sont interrompues.

Une grande quantité de bétail a péri.

Breslau, 21 juin.

L'Oder et le Bober continuent à monter. La vallée du Bober ressemble à un lac agité. Les troupes et les pompiers travaillent partout.

Les digues sont rompues. Nombre de localités sont submergées et un grand nombre de personnes ont péri.

Les pertes sont très importantes.

La Neisse baisse.

### Situation météorologique

Paris, 21 juin.

Le centre de la dépression qui était hier sur l'Angleterre s'est déplacé lentement vers le Sud Est; il se trouve près de Cherbourg 759 m/m. Le baromètre monte sur les Iles-Britaniques, mais le vent revient au S. E. en Ecosse, ce qui rend probable l'arrivée d'une nouvelle dépression océanienne.

La zone de faibles pressions de l'Europe centrale s'étend aujourd'hui sur toute la Russie.

La température varie peu sur l'ouest de l'Europe, elle est fortement en baisse dans le sud est. Le thermomètre marquait ce matin 10° à Bodö, 11 à Paris, 14 à Lyon, 22 à Constantinople et 24 à Brindisi.

En France, le temps reste à la pluie, principalement dans les régions du Nord et de l'Est, avec température basse.

Les averses se succèdent par intervalles. La température est lourde et orageuse.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Lille, 22 juin. — *Thermomètre*. — Température à 2 h. + 21° 10/10. — *Baromètre* : 773. (Beau temps). Baisse 3 m/m — *Etat de l'atmosphère* : Temps orageux, soleil brûlant, ciel nuageux. — *Vent* : Sud Ouest.

## CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE ROUBAIX. — La Mairie nous communique l'arrêté préfectoral suivant :

« Nous, Préfet du département du Nord, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur,

» Vu les listes électorales dressées en exécution de notre arrêté du 4 avril 1883, pour le renouvellement partiel des membres du Conseil de Prud'hommes de Roubaix ;

» Vu les instructions ministérielles portant que ces listes doivent être publiées pendant huit jours ;

» Vu la loi du 1er juin 1853 qui dispose, article 8 :

» En cas de réclamation, le recours sera ouvert devant le Conseil de Préfecture ou devant le Tribunal civil, suivant les distinctions établies par la loi sur les élections municipales;

» Vu aussi l'article 9 de la même loi, qui règle ainsi qu'il suit le mode des élections de Prud'hommes :

« Les patrons, réunis en assemblée particulière, nomment directement les Prud'hommes — Patrons ;

« Les contre-maîtres, chefs d'ateliers et les ouvriers, également réunis en assemblée particulière, nomment les Prud'hommes-ouvriers en nombre égal à celui des patrons. »

» Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au renouvellement des membres de la 2e série sortant d'exercice; »

» Arrêtons :

» ARTICLE PREMIER. — Les listes générales des électeurs du Conseil de Prud'hommes de Roubaix seront rendues publiques à partir du 19 juin jusqu'au 28 du même mois inclusivement.

» Elles seront déposées, à cet effet, à la Mairie de Roubaix, où toute personne intéressée pourra en prendre communication.

» ART. 2. — Dans les huit jours qui suivront la publication, c'est-à-dire jusqu'au 7 juillet inclusivement, tout intéressé pourra former des réclamations contre lesdites listes.

» Celles de ces réclamations qui seront pour objet des inscriptions, des radiations, des rectifications, etc., seront reçues au Secrétariat de la Préfecture.

» Les réclamations fondées sur la capacité légale des électeurs, devront être déposées au Parquet du Tribunal civil de Lille.

»Toutes les réclamations seront accompagnées de pièces justificatives.

» Il suffira, pour être admis sur la liste des électeurs, de prouver des titres authentiques constatant la qualité de Français, vingt-cinq années d'âge, trois années de domicile dans la circonscription du Conseil et l'exercice de la profession depuis plus de cinq ans.

ART. 3. — Les patrons, les contre-maîtres, chefs d'ateliers et les ouvriers inscrits sur les listes électorales provisoirement arrêtées, et ceux qui y seront portés en vertu de décisions du Conseil de Préfecture et d'arrêts du Tribunal civil, sont convoqués :

» 1° Les contre-maîtres, chefs d'ateliers et ouvriers, pour le dimanche 22 juillet prochain, à neuf heures du matin.

» 2° Les patrons, pour le lendemain lundi 23 juillet, également à neuf heures du matin, à l'effet d'élire le nombre de Prud'hommes indiqué dans le tableau qui se trouve annexé au présent arrêté.

» Il y aura, dans chacune des deux assemblées, autant d'urnes ou boîtes qu'il y a de catégories d'industries dans le Conseil de Prud'hommes, afin que les électeurs appartenant à chaque catégorie votent séparément pour l'élection des Prud'hommes qui lui sont attribuée.

» ART. 4. — Les assemblées électorales seront présidées par M. le Maire de Roubaix, par ses adjoints ou par les Conseillers municipaux qu'il aura désignés à cet effet.

» Les scrutateurs seront les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs présents, sachant lire et écrire.

» Le président et les scrutateurs composent le bureau chargé de diriger le scrutin.

ART. 5. — Les choix pour la nomination des Prud'hommes ne pourront porter que sur des électeurs âgés de trente ans accomplis et sachant lire et écrire.

» Au premier tour de scrutin, nul candidat ne sera proclamé s'il n'a obtenu la majorité absolue des suffrages.

» Au second tour, la majorité relative suffira.

» Chaque scrutin devra durer au moins trois heures.

» ART. 6 — Dix cartes ou lettres d'avis seront délivrées à l'avance, à la diligence de M. le Maire de Roubaix.

» Ce fonctionnaire est, en outre, chargé de désigner les locaux dans lesquels les électeurs se réuniront.

ART. 7. — MM. les Maires de Roubaix, Croix, Wasquehal, Wattrelos, sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché immédiatement. Il sera, en outre, inséré au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture.

» Lille, le 16 juin 1883.

» Le Préfet du Nord,
» JULES CAMBON. »

Voici le nombre de membres à élire par les patrons et ouvriers, pour le renouvellement de la deuxième série du Conseil de Prud'hommes de Roubaix :

*Patrons.* — 1re catégorie, 1 membre à élire; M Charles Dhellemmes, membre sortant. — 2e catégorie, 1 id.; M. Carlos Cordonnier, membre sortant. — 3e catégorie, id.; M. Augustin Leloire, membre sortant — 4e catégorie, id ; M. Paul Derville, membre sortant.

*Ouvriers.* — 1re catégorie, 1 membre à élire ; M. Jules Chevalier, membre sortant. — 2e catégorie, 1 id.; M. Maton, membre sortant. — 3e catégorie, 1 id.; M Méplomb, membre sortant. — 4e catégorie, 1 id.; M. Levengle, membre sortant.

LES VOTES DE M. A. SCRÉPEL. — Dans la séance du jeudi 21 juin, M. A. Scrépel a voté : 1° pour la mise à l'ordre du jour du projet de loi sur le recrutement de l'armée à la suite des propositions de loi d'organisation municipale 2° contre la demande d'ajournement à samedi de la 2e délibération du projet de loi concernant les récidivistes.

LE CERCLE DE L'INDUSTRIE tiendra une assemblée générale extraordinaire, demain samedi, à neuf heures du soir.

L'ordre du jour de la séance porte : Renouvellement de la Commission, dont le mandat expire le 21 courant. (Art. 4 du règlement.)

CONCERT-FESTIVAL. — C'est dimanche prochain, 24 juin, à quatre heures, qu'aura lieu à Wattrelos, le Concert-Festival offert à ses membres honoraires par l'harmonie *Les Enfants de la Lyre*, de cette commune, avec le bienveillant concours de la Société chorale : *La Cœcilia roubaisienne* et l'*Harmonie du Cercle royal* de Mouscron.

Voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE. — 1. Les Enfants de la Lyre de Wattrelos : A. Marche militaire, *** ; B. Le Calife, ouverture, Boëldieu. — 2. La Cœcilia roubaisienne : C. Voici l'Aurore, chœur, Saintis. — 3. Harmonie du Cercle royal de Mouscron : D. Poëte et Paysan, ouverture, Suppé ; E. Au bads pour clarinette, soliste, M. Carlos Masurel, ***.

DEUXIÈME PARTIE. — 1° Les Enfants de la Lyre de Wattrelos : A. Marche militaire, *** ; B. Fantaisie, Van Perck. — 2° La Cœcilia roubaisienne : C. Les Naufragés, chœur, Saintis. — 3°, Harmonie du Cercle royal de Mouscron : D. Marche et ballet d'Hamlet, L. Montaigne ; E. La Babillarde, polka pour flûte, soliste M. Versavel.

CONCOURS COLOMBOPHILES. — Voici le résultat du concours du 17 juin sur Paris, offert par la société : *La Colombe Fidèle*, établie à l'estaminet *Au Charron*, hameau du Grimonpont.

Lâcher à 7 heures de 277 pigeons ; convoyeur, M. Calleweert, de Monscron.

9 h 57, Duhamel, Leers P. — 9 h 58, Florin, Wattrelos P. — 9 h 58, Dewerdel, Wattrelos P. — 9 h 59, Florin, Wattrelos. — 9 h 59, Dolrhin, Evrignies. — 10 h, Delemme, Wattrelos P. — 10 h, Bericq, Wattrelos. — 10 h, Deebarbieux, Wattrelos PP. — 10 h 1, Suysse.

10 h 1, Lepers, Wattrelos P. — 10 h 2, Plusquet, Leers P. — 10 h 2, Echevin, Wattrelos P. — 10 h 2, Rombo, Wattrelos P. — 10 h 2, Duquesnoy, Watrelos P. — 10 h 2, Dujardin, Hersaux PP. — 10 h 3, Faurez, Hersaux. — 10 h 3, Florin, Wattrelos PP. — 10 h 3, Delcroix, Wattrelos P. — 10 h 3, Baptiste, Ballon PP. — 10 h 3, Florin, Wattrelos P. — 10 h 4, Desroubaix, Leers P. — 10 h 4, Remy, Wattrelos P. — 10 h 4, Delemme, Wattrelos. — 10 h 4, Watteau, Watrelos. — 10 h 5, Wercesst, Wattrelos. — 10 h 5, Tussehore, Wattrelos PP. — 10 h 5, Derenne, Roubaix. — 10 h 5, Baptiste, Ballon. — 10 h 5, Florin, Wattrelos PP.

Dimanche 1er juillet, concours sur Creil, offert par la Société *La Colombe Fidèle*, au *Charron*, hameau du Grimonpont. Prix d'honneur et convoyage.

Voici le résultat d'un concours sur Vierzon, donné le 17 par la société L'*Aigle* (*Fédération colombophile Roubaisienne*) :

266 pigeons. Lâcher à 4 heures : beau temps. 1er prix, 10 h 23 1/2, F. Hazebrouck PPP. — 2e, 10 h 32 1/2, H. Salembier PPP. — 3e, 10 h 37 1/2, C. Catel PPP. — 4e, 10 h 39 1/2, F. Hazebrouck. — 5e, 10 h 39 3/4, L. Renard PPPP. — 6e, 10 h 39 3/4, L. Renard PPP. — 7e, 10 h 40, H. Clément. — 8e, 10 h 40, E. Bronaeys PPP. — 9e 10 h 40 3/4, H. Decottignies PP. — 10e, 10 h 42 1/2, H. Salembier PPP. — 11e, 10 h 42 3/4, E. Dujardin PP. — 12e, 10 h 43 A. Lanwere. — 13e, 10 h 43 1/2, L. Doite P. — 14e, 10 h 44, Kimpt. — 15e, 10 h 44 1/2, C. Catel PPP. — 16e, 10 h 45, F. Heuls PPP. — 17e, 10 h 45 3/4, Smits PP. — 18e, 10 h 46 1/2, F. Hazebrouck, PP. — 19e, 10 h 49, L. Platel PPPP. — 20e, 10 h 51 1/2, Vandebose P. — 21e, 10 h 52 1/2, H. Salembier PPPP. — 22e, 10 h 53 1/2, J. Willem P. — 23e 10 h 53 3/4, Dagrave. — 24e, 10 h 55 1/2, H. Salembier, PPP. — 25e, 10 h 56, Verrieck. — 26e, 10 h 57, E. Browaeys PPP. — 27e, 10 h 57 1/2, C. Catel PP. — Poules à 1 fr. hors concours. 10 h 58, D'Halluin Verrasse. — 10 h 59 1/2, P Duchatteau. — 10 h 59 1/2, F. Marsy.

Poulet à 2 francs hors concours. — 10 h 59 1/2, P. Duchatteau. — 10 h 59 1/2, F. Marsy. — 10 h 59 3/4, E. Dujardin. — 11 h D'halluin-Vasrasse. — 11 h 3/4, E. Dujardin.

AVIS. — La commission administrative de la *Fédération colombophile Roubaisienne*, rappelle aux amateurs son concours du 24 juin sur Clermont, avec 200 francs de prix d'honneur ; la mise est de 1 fr. 50 par pigeon, dont 1 fr. pour prix et 0,50 pour frais et convoyage.

L'inscription des pigeons se fera au siège de la société l'*Harmonie*, Grande Place, à Mouveaux, de 2 à 5 heures du soir.

Elle rappelle également aux délégués de ce concours qu'ils devront se présenter au siège de la Fédération, estaminet de l'*Epeule*, rue de l'Epeule, 155, le dimanche 24, à 6 heures du matin, pour la régistration de montres, et de là à leurs postes respectifs.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE. — Parmi les 66 affaires inscrites au rôle du Tribunal de simple police, jeudi, deux ont été remises. La plupart des condamnations ont été prononcées pour divagation de chiens.

VOL DANS UNE ÉPICERIE. — Un vol de trente francs environ a été commis hier dans une boutique d'épicerie rue Solferino ; on a de plus enlevé différents objets, tels que livres, porte-plume, etc. L'auteur est inconnu.

*Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers zingueurs.* — La Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-zingueurs, invite ses adhérents et les non adhérents, à la réunion qui aura lieu, lundi 25 juin, à 6 heures précises, au siège social, rue Nain, 29.

Voici l'ordre du jour : 1° Lecture des procès-verbaux ; 2° conférence ; 3° lecture du rapport à présenter au Congrès de Paris ; 4° nomination d'un délégué ; 5° étude sur le but d'une fédération locale. — N.-B. — Tous les membres des autres syndicats sont priés d'assister à cette réunion.

## TOURCOING

LES VOTES DE M. DEBUCHY. — Dans la séance du jeudi 21 juin, M. Debuchy a voté : 1° pour la mise à l'ordre du jour du projet de loi sur le recrutement de l'armée à la suite des propositions de loi d'organisation municipale ; 2° pour la demande d'ajournement à samedi de la 2e délibération du projet de loi concernant les récidivistes.

AFFAIRE DU MONT-A-LEUX. — La femme Lucie Ollivier vient d'être remise à la gendarmerie belge par la gendarmerie française.

L'affaire viendra probablement sans tarder devant la Cour d'assises de la Flandre occidentale.

TENTATIVE DE VOL. — La nuit dernière, entre minuit et une heure, des voleurs ont essayé de s'introduire chez M. Ernest Dhal, horloger, rue des Pontrains.

Ils ont pratiqué huit trous dans la partie supérieure d'un panneau de la porte du magasin et deux dans la partie inférieure.

Ils espéraient enlever ainsi un morceau suffisant de la porte pour pénétrer à l'intérieur.

M. Dhal père ayant entendu du bruit, crut que son cheval s'était détaché. Il se dirigea vers l'écurie où il ne trouva rien d'anormal et ne poursuivit point ailleurs ses investigations.

A la même heure M. le brigadier de police Duthoit, qui faisait sa ronde de nuit, passa devant chez M. Dhal.

Est-ce par lui ou par M. Dhal père que les voleurs furent dérangés dans leur expédition ? nous l'ignorons. Toujours est-il qu'ils ont dû abandonner leur entreprise.

Nous les engageons à ne pas recommencer, car des mesures sont prises pour qu'ils trouvent à qui parler.

Le magasin de M. Dhal contenait pour dix mille francs de bijoux.

UN NOYÉ. — Wartel, âgé de 20 ans environ, facteur au chemin de fer du Nord, avait obtenu un congé de quelques jours.

Mardi on a trouvé ce malheureux noyé dans un petit cours d'eau, près de Fourmies.

On ne sait à quoi attribuer cette mort.

## LILLE

VOIRIE. — Le Préfet du Nord donne avis que la circulation sera interrompue du 25 au 30 juin inclusivement sur le chemin de grande communication n° 40, entre le Marais de Lomme et le Planche à Quesnoy, pour le remaniement de la chaussée dudit chemin.

Pendant cette interruption, la circulation des voitures emprunteraient les routes Nationales Nos 41 et 42, en passant par les portes de Canteleu et de Béthune.

MARCHÉ AUX CHEVAUX. — Il y avait 102 chevaux mercredi au marché de la place Philippe-de Girard. — Les affaires se sont bien traitées.

L'AFFAIRE DE LA RUE DURNERIN. — Le fils Sonneville qui, dans la soirée de dimanche, a porté un coup de couteau à un employé de son père, a été mis hier en liberté sous caution.

ARRESTATIONS. — La police a procédé hier aux arrestations suivantes :

Désirée Deganlier, servante, pour quatrième infraction à un arrêté d'expulsion;

Adolphe Brunet, rettacheur, âgé de vingt ans, et Jules Dumont, âgé de dix-huit ans, pour outrage public à la pudeur, à huit heures du soir sur les remparts de la porte d'Arras, et pour coups et blessures à la nommée Pauline Meulemans, fileuse, âgée de dix huit ans.

Paul Marchand, coupeur d'habits, demeurant rue Valmy, pour abus de confiance au préjudice du nommé Carden.

Joseph De Roy, âgé de 48 ans, pour vol et ivresse manifestes.

## NORD

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD se sont répartis comme suit, dans la séance du jeudi 21 juin :

1. Dans le scrutin sur la mise à l'ordre du jour du projet de loi sur le recrutement de l'armée à la suite des propositions de loi d'organisation municipale.

*Ont voté pour* : MM. Bergerot, Bernard, Brame, Cirier, Debuchy, Desmontiers, Girard, Girond, Guillemin, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Outters, Plichon, des Rotours, Screpel, Trystram.

*N'a pas pris part au vote* : M. Masure.

La Chambre a adopté.

2° Dans le scrutin sur la demande d'ajournement à samedi de la 2e délibération du projet de loi concernant les récidivistes.

*Ont voté pour* : MM. Bergerot, Brame, Debuchy, Plichon, des Rotours, Trystram.

*Ont voté contre* : MM. Bernard, Cirier, Desmoutiers, Girard, Girond, Guillemin, Pierre Legrand, Outters, Screpel.

*N'ont pas pris par au vote* : MM. de Marcère, Masure.

La Chambre n'a pas adopté.

DOUAI. — *La catastrophe financière.* — On lit dans l'*Ami du Peuple* : « On ne connaît pas encore, même approximativement, le chiffre du passif. A chaque instant, de nouvelles réclamations arrivent et le déficit ne pourra être connu que sous quelques jours ; les uns parlent de 800,000 fr.; les pessimistes de 1,200,000.

» De nombreux abus de confiance et des escroqueries ont été relevés à la charge de M. Fontaine.

»Il a non-seulement dissipé des dépôts qui lui étaient confiés, mais il a même réussi à se faire remettre un certain nombre de valeurs par les moins avouables

»